



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(54^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 6 novembre 1990

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

1. **Loi de finances pour 1991 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4779).

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Industrie

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Roger Mas, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. André Billardon,
Philippe Vasseur,
Franck Borotra,
Francis Geng,
Alain Bocquet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4790).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE,
vice-président

La séance est ouverte à onze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1991 **(DEUXIÈME PARTIE)**

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

INDUSTRIE **ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE** **INDUSTRIE**

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, concernant l'industrie.

La parole est à M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, mes chers collègues, l'examen du budget du ministère de l'industrie doit d'abord être pour nous l'occasion de discuter de la politique industrielle du Gouvernement. Plutôt que de reprendre ici l'analyse détaillée des lignes et chapitres budgétaires qui figure dans mon rapport écrit, je consacrerai donc l'essentiel de mon intervention à la politique industrielle et, au-delà, à la politique économique, qui a bien sûr des conséquences importantes sur les entreprises industrielles.

La politique économique du Gouvernement a bénéficié, au cours des deux dernières années, d'un environnement conjoncturel très favorable. Les entreprises industrielles ont réalisé des profits substantiels, largement augmenté leurs marges et reconstitué leurs fonds propres. La période qui s'ouvre en cette fin d'année s'annonce plus difficile en raison de la récession aux Etats-Unis, voire en Grande-Bretagne, en raison également des conséquences probables de la crise du Golfe qui, à tout le moins, introduit une grande incertitude sur le devenir de la conjoncture économique. Au stade où nous en sommes, il est très difficile d'avancer un quelconque pronostic.

C'est pourquoi il me semble important que la politique économique menée par les pouvoirs publics reste fidèle aux axes qui ont été jusqu'à présent les siens, et en particulier à deux d'entre eux : le soutien à l'investissement et la politique dite du franc fort.

Le soutien à l'investissement se traduit, dans le projet de loi de finances, par diverses mesures fiscales qui confirment les décisions des années antérieures.

Il s'agit d'abord de la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis, mesure pédagogique à l'égard des chefs d'entreprise, car elle leur montre combien les pouvoirs publics apprécient l'effort qu'ils consentent pour réinvestir leurs profits ; mesure aussi dont l'effet incitatif est certain.

Néanmoins, l'écart entre l'impôt sur les bénéfices réinvestis et l'impôt sur les bénéfices distribués ne doit pas devenir trop grand. Personnellement, j'ai tendance à penser que le niveau qu'il a atteint est déjà un peu fort et qu'il conviendrait de resserrer la fourchette à l'avenir. Mais cette mesure demeure favorable pour les entreprises industrielles.

L'encouragement à l'investissement immatériel au moyen du crédit d'impôt-recherche est une autre disposition fiscale favorable. L'Etat a accepté de réduire substantiellement ses recettes en augmentant la quotité des dépenses de personnel prises en compte dans l'assiette de ce crédit d'impôt et les plafonds auxquels il s'applique. Un amendement que le groupe socialiste a bien voulu m'autoriser à défendre tend à recibler le crédit d'impôt-recherche en direction des petites et moyennes industries. J'espère que le Gouvernement soutiendra cette initiative car c'est surtout les P.M.I. qu'il faut encourager dans leur effort de recherche.

Une série de mesures fiscales est également prévue en faveur des sociétés de capital-risque, dont on pourrait souhaiter qu'elles remplissent mieux leur vocation en recentrant leur activité sur le capital-risque proprement dit. En effet, si elles font bien leur métier d'apporteur de capital-développement en procurant des fonds propres aux sociétés qui se développent, elles ont tendance à ne pas se donner suffisamment à celui d'apporteur de capital-risque pour les créateurs d'entreprise. Nous avons défendu, au cours de l'examen de la première partie du projet de loi de finances, un amendement tendant à augmenter le crédit d'impôt-crédit d'entreprise. Il n'a pas passé pour l'instant le cap de l'adoption, mais je n'ai pas perdu l'espoir de convaincre le ministre du budget avant la fin de la première lecture.

Enfin, le plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée est également une mesure favorable à l'industrie.

Bref, les dispositions fiscales de ce projet de budget constituent un ensemble très propice à l'investissement. Je veux y voir un objectif macro-économique de soutien de la conjoncture et d'aide au développement des capacités de notre appareil productif, notamment industriel. Je veux y voir aussi une politique de caractère plus micro-économique, visant au renforcement des petites et moyennes entreprises afin de leur permettre d'augmenter leur taille et de leur donner des moyens comparables à ceux de leurs homologues, en particulier allemands.

J'exprime le souhait, monsieur le ministre, que votre administration poursuive ses efforts en faveur de la P.M.I. Vous avez annoncé un plan qui va dans le bon sens puisqu'il s'inspire largement des conclusions du rapport Constant. Mais j'aimerais qu'au-delà de ce plan annoncé pour 1991, d'autres mesures viennent confirmer ce qui doit être une véritable politique au service de la P.M.I.

A côté du soutien de l'investissement, la politique du franc fort est aussi une constante de l'action économique du Gouvernement.

C'est une bonne discipline de maintenir un franc fort par rapport aux autres monnaies du S.M.E., car cela suppose plus de rigueur dans la gestion des entreprises et un effort de compétitivité accru. Cette politique devrait même, à terme, permettre de réduire progressivement les taux d'intérêt.

Mais je veux vous alerter, monsieur le ministre, et par votre intermédiaire le Gouvernement, sur un risque que comporte non pas tant la politique du franc fort que le contexte international où elle s'inscrit. Nous constatons en effet une chute vertigineuse du dollar - et parallèlement du yen - par rapport aux monnaies européennes, pour des raisons qui ne peuvent pas seulement s'expliquer par des différences de compétitivité entre les industries ou par une supériorité de pouvoir d'achat du dollar. Or cette chute représente un risque grave pour celles de nos industries qui se trouvent directement en compétition avec leurs homologues améri-

caines, c'est-à-dire qui exportent sur des marchés où les contrats sont libellés en dollars. Je pense à l'aéronautique et aux entreprises sous-traitantes qui travaillent dans un domaine où les prix de référence sont fixés par leurs concurrents américains. Je pense aussi au secteur de l'automobile où la concurrence japonaise est encore aggravée par le très faible cours du yen. Le ministère de l'industrie devrait pousser un cri d'alarme et proposer au Gouvernement d'instaurer des mécanismes de garantie de change, afin d'éviter que des pans entiers de notre industrie ne se heurtent à de graves difficultés en raison de cette baisse anormale du dollar. Il s'agit certes d'un problème français, mais aussi d'un problème européen qui devrait être examiné à Bruxelles.

Ainsi, mes chers collègues, la politique économique du Gouvernement est certes très favorable à l'investissement industriel, mais elle gagnerait à s'orienter davantage en fonction des dangers que fait peser sur notre développement le désordre monétaire international.

J'en viens maintenant, monsieur le ministre, à la politique industrielle proprement dite.

Avec 18 milliards de francs en dépenses ordinaires et autorisations de programme, le budget de l'industrie enregistre une augmentation de 2,3 p. 100 par rapport à 1990. C'est une progression satisfaisante, compte tenu de la relative baisse des crédits consacrés aux secteurs en difficulté - charbonnages et chantiers navals - qui représentent encore, néanmoins, 41 p. 100 de votre budget total, ce qui reste excessif. Il faut que, dans les années à venir, l'aide de l'Etat aux secteurs en difficulté continue à diminuer progressivement.

Les crédits consacrés au développement technologique et industriel augmentent notablement. Ainsi se trouve confirmée la relance de la politique industrielle entreprise depuis la constitution du Gouvernement auquel vous appartenez, afin de corriger les aberrations des années 1986 et 1987.

Votre ministère est mieux armé pour préparer l'avenir grâce aux moyens qu'il peut mobiliser en faveur de l'innovation, des P.M.I. et de la recherche.

Les crédits consacrés à la technologie sont en forte progression. De 3 milliards de francs en 1988, ils passeront à 4,5 milliards de francs en 1991. Ils correspondent à trois priorités :

Premièrement, le soutien de l'innovation dans les P.M.I. grâce aux aides de l'ANVAR et à l'action des directions régionales de l'industrie et de la recherche ;

Deuxièmement, le développement de procédures, telles que M.E.C.A. ou P.U.M.A., visant à favoriser l'introduction de machines ou de matériaux de conception avancée dans l'industrie, en recourant notamment à des contrats de plan Etat-région ; toutes ces procédures vont dans le bon sens et nous ne pouvons que les approuver.

Troisièmement, les grands programmes technologiques comme Euréka, dont le ministère de l'industrie est le premier financeur public, JESSI dans les composants ou, la télévision à haute définition.

Notons enfin l'accroissement de l'effort engagé pour normaliser la métrologie de la qualité ; les crédits affectés à cette action passeront à 360 millions de francs en 1991 contre 276 millions en 1988.

A l'examen de votre budget, monsieur le ministre, j'ai éprouvé quelques inquiétudes au sujet des crédits de la reconversion et de la réindustrialisation, qui sont en forte diminution. Dans mon rapport écrit, j'ai noté la nécessité d'augmenter ces crédits. Je crois savoir - mais j'aimerais une confirmation - qu'une récente décision du comité interministériel à l'aménagement du territoire doit nous donner satisfaction sur ce point.

Dans le secteur de la construction navale, ce budget traduit la fin des aides à la Normed et une reconversion dans les aides à la commande, ce qui va dans le bon sens.

Pour la sidérurgie, l'automobile ou le textile, je vous renvoie, mes chers collègues, à mon rapport écrit.

Je dirai quelques mots, en revanche, de la politique énergétique. L'alourdissement de la conjoncture et la crise du Golfe rendent d'autant plus nécessaire la poursuite de notre politique de maîtrise de l'énergie et d'indépendance énergétique.

En ce qui concerne la maîtrise de l'énergie, je note avec satisfaction la croissance des crédits de l'A.F.M.E., mais ils pourraient être encore accrus, notamment en faveur de

projets des villes économes en énergie. Je le souligne dans mon rapport écrit, car un abondement des crédits de l'A.F.M.E. me semble souhaitable.

M. Jean-Pierre Bouquet. Très bien !

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Il pourrait être lié aux efforts accomplis par le Gouvernement dans le cadre de la direction interministérielle à la ville pour globaliser les actions en matière de rénovation urbaine. En effet la dimension énergétique est l'un des aspects de cette action de rénovation urbaine.

A propos de l'A.F.M.E., je tiens à exprimer mon inquiétude sur le projet de fusion de cette agence avec les deux autres agences qui relèvent du ministère de l'environnement. Je ne vois pas clairement les motivations de cette proposition dont nous aurons à débattre. Je crains notamment que les préoccupations et les approches environnementalistes ne l'emportent sur celles relatives aux économies d'énergie.

J'ai d'ailleurs été particulièrement surpris en lisant dans la presse que le ministre chargé de l'environnement pensait déjà à nommer un nouveau directeur pour cette agence fusionnée, alors que nous n'avons pas encore délibéré sur cette réforme ! Voilà pour l'anecdote.

M. Franck Borotra. Très juste !

M. Guy Bêche. On pourrait nous demander notre avis !

Mme Marie-Noëlle Lienemann. On ne nous le demande jamais !

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Je veux encore, en matière de politique énergétique, souligner l'importance stratégique que revêt pour la France la filière électronucléaire.

Avec plusieurs de mes collègues, j'ai récemment participé à une mission aux Etats-Unis. Vue de ce pays, la réussite électronucléaire française est tout à fait exemplaire. (*Murmures.*)

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Oh là là !

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Elle constitue l'un des fleurons de notre industrie. Je suis d'ailleurs heureux que Framatome soit revenue dans le secteur public, d'autant que le groupe majoritaire de cette assemblée n'est pas étranger à cette mesure. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de rédiger un rapport, approuvé par mes collègues, sur le retour de Framatome dans le secteur public.

Je me réjouis donc, au nom du groupe majoritaire de cette assemblée, de la réorientation des moyens de la politique énergétique électronucléaire du Gouvernement.

J'insiste également sur la nécessité de maintenir très fermement une politique d'information et de transparence...

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Maintenir !...

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. ...sur l'ensemble des risques nucléaires, en particulier sur les problèmes de traitement et de stockage des déchets. Cette transparence est l'une des forces réelles de notre politique électronucléaire, avec notre capacité à obtenir l'adhésion de l'opinion publique. Là encore, je puis témoigner qu'aux Etats-Unis, cette politique de communication en matière électronucléaire est reconnue comme un succès.

Je conclurai en formulant deux recommandations.

La première est relative au rôle de vos services extérieurs dans les régions, les D.R.I.R.

Je pense qu'il conviendrait de réduire au minimum leurs fonctions, que j'appellerais régaliennes, afin de les réduire au strict nécessaire. Il conviendrait notamment de les décharger des tâches d'instruction des dossiers qui pourraient être effectuées par d'autres.

D'une manière plus générale, il faudrait que vos directions régionales de l'industrie se contentent de faire faire au lieu de faire : faire faire par les agences spécialisées - A.N.V.A.R., A.N.C.E., A.F.M.E., etc. - ; faire faire par les collectivités locales, lesquelles interviennent de plus en plus souvent en matière économique, notamment pour soutenir les P.M.I. - il serait donc préférable que votre ministère les conseille, les guide, les oriente, mais les laisse agir, plutôt que de faire lui-même ; faire faire également - pourquoi pas ? - par certains grands groupes qui pourraient intervenir utilement en faveur des P.M.I.

Bref, monsieur le ministre, il conviendrait de revoir l'action de vos directions régionales de l'industrie qui devraient davantage soutenir et accompagner les initiatives locales, donner des conseils et moins intervenir directement.

M. Jean-Pierre Kucholda. Très bien !

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Ma seconde recommandation, monsieur le ministre, concerne les rapports de votre ministère avec le secteur public, en particulier avec les grands groupes.

L'Etat doit retrouver tous les moyens de jouer un rôle d'actionnaire actif. A ce propos, j'ai relevé dans une interview que vous avez accordée à un journal économique l'idée que vous vouliez être le P.-D.G. des entreprises nationales. Vous déclariez que vous ne vous occupiez évidemment pas de leur gestion quotidienne, mais que vous donniez le feu vert aux décisions stratégiques qu'elles élaboraient, en partageant cette responsabilité avec le ministère des finances.

Vous avez sans doute raison d'avoir cette ambition, monsieur le ministre, mais en avez-vous les moyens ? Avez-vous les moyens de faire plus que donner le feu vert aux décisions stratégiques qu'elles proposent ? Avez-vous les moyens d'orienter ces décisions stratégiques, de les analyser, de les discuter, d'en proposer de nouvelles ? Votre direction générale de l'industrie dispose-t-elle de moyens d'analyse, de connaissances, autres que ceux donnés par l'état-major de Thomson, de Rhône-Poulenc ou d'E.D.F. ?

Il me paraît indispensable que la direction générale de l'industrie ait les moyens de connaissance, d'analyse, de proposition, dont elle ne dispose pas pleinement à l'heure actuelle. Ils pourraient aussi bien être propres au ministère, que soustraits à des cabinets spécialisés d'envergure internationale, ce qui, en toute hypothèse, nécessite la mise en œuvre de crédits pour procéder aux études ou les faire réaliser. C'est la seule manière de permettre à cette direction de discuter véritablement avec ces grands groupes tant lors de l'élaboration des contrats d'objectifs qu'en cours d'application.

Votre ministère me semble le mieux placé pour coordonner l'action des représentants de l'Etat dans les conseils d'administration, pour les réunir périodiquement, pour faire en sorte qu'ils ne soient pas de simples porte-parole de telle ou telle direction, de tel ou tel ministère, mais qu'ils agissent véritablement au nom de l'Etat actionnaire.

M. Jean-Pierre Kucholda. Très bien !

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. L'Etat actionnaire doit donner à ses entreprises les moyens financiers de remplir leur fonction de groupes publics - je l'ai souligné l'an dernier dans mon rapport sur le budget de l'industrie - notamment par l'octroi de dotations en capital.

Nous vivons une époque de grande internationalisation de l'action des groupes industriels et les groupes français ont pleinement joué leur rôle, ces deux dernières années, en internationalisant leur action, en acquérant des actifs à l'étranger. Ils en subissent maintenant le contre-coup financier en termes de charges alors que leurs profits sont plutôt en stagnation, voire en diminution. Il convient de leur redonner les moyens financiers nécessaires afin que si le capitalisme français privé n'est pas à la hauteur des enjeux, le capitalisme public soit, puisque nous avons la chance d'avoir un grand secteur public industriel, capable de faire face aux enjeux auxquels notre industrie est confrontée.

Ce budget va dans le bon sens. Il vous donnera des moyens d'action qui corrigent ce que j'appelais les aberrations des années 1986 et 1987. Il trace de bonnes perspectives qu'il conviendra de confirmer dans les années prochaines. La commission des finances de cette assemblée a donc émis un avis favorable à ce projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Roger Mas, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Roger Mas, rapporteur pour avis. Vous voudrez bien m'excuser, monsieur le ministre, si mon propos contient, sinon quelques redites, du moins quelques points convergents par rapport à ceux que vient de tenir mon collègue Jacques Roger-Machart. Cela prouve que, sans que nous nous soyons concertés, le courant passe entre les commissions et que l'Assemblée nationale est moins malade qu'on ne le pense.

Depuis plusieurs années, la présentation du budget de l'industrie témoigne d'une grande continuité : continuité dans les contraintes qui s'imposent à vous, monsieur le ministre, continuité dans les priorités retenues.

Les contraintes, vous les connaissez bien. Elles sont avant tout d'origine budgétaire, d'autant que, depuis que votre prédécesseur a opéré, de sa propre initiative, d'importantes coupes dans son budget, celui-ci n'a pas beaucoup évolué.

En tenant compte des crédits consacrés à la filière électronique, inscrits jusqu'à cette année au budget annexe des P.T.T., le budget de votre ministère s'élèvera en 1991 - comme l'a indiqué M. Roger-Machart - à près de 19,5 milliards de francs, ce qui ne représente qu'une augmentation de 2,4 p. 100 par rapport à celui de 1990. Bref, il s'agit d'un budget qui régresse en termes réels et qui ne représente plus que 1,5 p. 100 du budget de l'Etat.

Certes nous savons bien que la santé de l'industrie française - j'insiste sur ce point - n'est pas uniquement suspendue à l'évolution des crédits de votre ministère. Il est même vraisemblable que la politique économique générale, aussi bien la politique monétaire que la politique sociale, exerce une influence bien plus essentielle sur la vie industrielle de notre pays.

Cela étant, il faut reconnaître que votre ministère mène un certain nombre d'actions collectives dans des domaines où l'initiative spontanée des entreprises n'est pas toujours, loin de là, suffisante.

M. Louis Mexandeau. Certes !

M. Roger Mas, rapporteur pour avis. Je pense, par exemple, à l'innovation et à la normalisation. Ainsi le montant des moyens budgétaires mis à votre disposition n'est pas secondaire.

Outre le montant total de votre budget, monsieur le ministre, vous devez vivre avec de grandes masses qui constituent ce que j'appelle un carcan redoutable. Au cours des deux années précédentes, j'ai déjà eu l'occasion d'insister sur ce point et vous en êtes vous-même parfaitement conscient.

Pour 1991, les dotations allouées aux services du ministère, au Commissariat à l'énergie atomique, aux Charbonnages de France, à l'équipement naval continueront à absorber les deux tiers des crédits. Si l'on y ajoute le financement des grands programmes électroniques ou non, ce sont plus de 80 p. 100 du budget qui ne se prêtent pratiquement à aucune souplesse.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, à l'avenir, espérer desserrer cette contrainte ?

A propos de vos services, toute politique de rigueur budgétaire trouve vite ses limites. Leur action, notamment celles des D.R.I.R., est en effet d'une grande importance. Elle est souvent appréciée sur le terrain, surtout en ce qui concerne la politique menée en faveur des P.M.I. Dès lors, des moyens chichement mesurés, voire réduits, ne constitueraient certainement pas un gage de meilleure efficacité.

La structure financière des Charbonnages et le poids des charges héritées du passé ne permettent pas d'espérer la réduction de la ponction sur votre budget.

En effet, en 1991, les crédits inscrits au titre du soutien à l'équipement naval diminueront. Ils devraient être sensiblement inférieurs au milliard de francs. Acceptons-en l'augure. Toutefois, il ne faut pas donner trop d'importance à la dotation initiale car, bien souvent, des commandes nouvelles obligent à compléter celle-ci par un collectif.

Cela a été le cas, pour des sommes considérables, en 1988 et en 1989.

Reste le C.E.A. Cette année, le budget de votre ministère et celui de M. Curien portent la trace de la mise en application du rapport Rouvillois. Comme l'indique ce rapport : « Le C.E.A. ne pourra dans les années à venir se dispenser de poursuivre le redimensionnement de ses moyens... ; il est évident que les besoins ne sont pas de même ampleur dans une période de maturité du nucléaire civil qu'à l'époque où il fallait créer de toutes pièces un secteur nucléaire, puis aider à constituer l'outil industriel. »

De plus, les auteurs plaident pour un financement accru des recherches du C.E.A. par ses « clients » naturels que sont FRAMATOME, la COGEMA, et E.D.F.

Je crois savoir, monsieur le ministre, que cette orientation est la vôtre, ainsi que celle des dirigeants du C.E.A. Pour ma part, je pense qu'elle est bonne et que l'Etat peut légitime-

ment réduire son effort dans un domaine où on a beaucoup donné et où des relais industriels peuvent presque aisément et tout à fait naturellement être trouvés.

Peut-être d'ailleurs, le C.E.A. n'est-il pas le seul domaine dans lequel une démarche intellectuelle rigoureuse de ce genre pourrait être utilement appliquée.

Voilà, monsieur le ministre, pour le cadre budgétaire de votre ministère. Il ne vous laisse pas une grande marge de manœuvre et, pourtant, vous parvenez à redéployer un certain nombre de crédits afin de financer les priorités que vous avez retenues.

Pour l'année prochaine, vous êtes parvenu à dégager près de 125 millions de francs de moyens nouveaux dévolus aux écoles et notamment aux écoles des Mines. Chacun connaît le manque d'ingénieurs dont souffre notre pays et tout accroissement des moyens de formation doit être accueilli avec faveur.

L'année prochaine, votre budget et celui de M. Curien prévoient 20 millions de crédits supplémentaires d'intervention pour l'A.F.M.E. Le nouveau contexte international créé par la crise du Golfe, dont j'ai essayé, dans mon rapport, d'examiner les conséquences pour notre industrie, exige que nous reprenions nos efforts de maîtrise de l'énergie.

Dans ce contexte, la rallonge de 1991 ne constitue - j'ose espérer - qu'un premier pas, car ces 20 millions supplémentaires ne sont pas à la hauteur des enjeux. Souhaitons que la prochaine création - dont a parlé mon collègue Jacques Roger-Machart - de l'agence pour l'environnement et les économies d'énergie soit l'occasion, si elle est créée, non pas de partager de maigres crédits budgétaires, mais de générer d'autres sources de financement et une augmentation du personnel afin d'améliorer son utilisation. Nous en reparlerons sans doute, monsieur le ministre, si un projet de loi nous est soumis à ce sujet.

Nous pourrions également nous interroger sur le déséquilibre entre le montant des allègements fiscaux liés aux économies d'énergie prévues par le budget et celui des allègements de la fiscalité pétrolière, 2,7 milliards de francs, soit cinq fois plus, dont une partie résulte, il est vrai, des exigences de l'harmonisation fiscale communautaire. Permettre aux entreprises de faire face plus aisément aux conséquences de la crise du Golfe répond à une préoccupation légitime et incontestable. Cependant, force est de constater, monsieur le ministre, que cela se traduit par une réduction du coût d'utilisation des produits pétroliers. Dès lors, la baisse de la consommation de pétrole que l'on aurait pu attendre d'une hausse de son prix en sera d'autant plus faible.

En 1991, les autorisations de programme consacrées au développement de la recherche industrielle et de l'innovation augmenteront de plus de 450 millions de francs, soit de plus de 13 p. 100. L'effort est d'autant plus considérable que l'augmentation est de 47 p. 100 depuis 1988. Mais, plus que l'évolution globale, c'est la part croissante que ces actions prennent dans les crédits de politique industrielle qui est encourageante : 50 p. 100 en 1988, 72,5 p. 100 en 1991. Cette évolution, jointe à la croissance du budget du ministère de la recherche, témoigne de l'effort indispensable qui est fait depuis plusieurs années en faveur de la recherche industrielle et de l'innovation.

Cependant, il convient de constater que la part prise par les actions destinées peu ou prou aux petites et moyennes entreprises reste stable et ne représente que 30 p. 100 des crédits destinés à la recherche. Le reste, 70 p. 100, est consacré aux grands programmes dans le domaine de l'électronique ou hors de celui-ci. Lorsque l'on connaît le retard des P.M.I. françaises en matière de recherche et d'innovation, l'on peut s'interroger sur la pertinence de cette clé de répartition. Rappelons en effet que les P.M.I. ne contribuent qu'à hauteur de 8 p. 100 à l'effort de recherche-développement français, alors qu'elles représentent 35 p. 100 du chiffre d'affaires de l'industrie, 22 p. 100 de ses exportations et près de 50 p. 100 de ses effectifs.

Certes, le mécanisme du crédit d'impôt-recherche, qui représente en 1990 un montant estimé de 2,4 milliards de francs, apporte une double correction en ce qui concerne la taille des entreprises bénéficiaires et les secteurs d'activité aidés.

En effet, en 1989, les grandes entreprises ont bénéficié de 30 p. 100 du crédit d'impôt, alors qu'elles représentaient environ les deux tiers des dépenses déclarées. Cependant, le

relèvement de 5 à 40 millions de francs du plafond du crédit d'impôt-recherche, proposé à l'article 66 du projet de loi de finances, devrait - espérons que ce conditionnel deviendra une réalité - sensiblement modifier cette répartition et accroître la part des grandes entreprises.

Par ailleurs, le mécanisme du crédit d'impôt-recherche permet également un rééquilibrage des aides à la recherche par branche d'activité. En 1988, l'électronique et l'aéronautique, grands consommateurs de crédits publics, n'ont bénéficié que de 20 p. 100 du crédit d'impôt-recherche. Là aussi, le relèvement du plafond devrait modifier très sensiblement cette répartition sectorielle.

Enfin, l'année prochaine, votre ministère poursuivra son action régionale, au travers principalement du contrat de plan Etat-régions. Dans mon rapport, je me suis intéressé de près à cette procédure, aux actions qu'elle permet et aux moyens financiers mis en œuvre. On peut affirmer que cette pratique connaît un véritable succès. En témoigne, par exemple le fait qu'un certain nombre d'actions testées dans quelques régions ont été généralisées par la suite. En ce domaine aussi, votre ministère consent des efforts financiers remarquables. Ainsi, pour les premiers contrats couvrant la période 1983-1988, il a engagé près de 870 millions de francs de crédits. Il prévoit de consacrer aux seconds contrats près de 1,5 milliard de francs d'ici à 1993, ce qui représentera une augmentation de 66 p. 100. Je crois que tout le monde se félicitera d'un tel effort.

Ces priorités ne sont contestées par personne. Elles relèvent des missions qui doivent être celles d'un ministère de l'industrie moderne qui axe son action sur l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises.

Mais, et nous retrouvons là les contraintes budgétaires que j'évoquais au début de mon intervention, pour dégager les crédits nécessaires, le budget de 1991 prévoit aussi un certain nombre de réductions de crédits. Par exemple, les actions concourant à l'amélioration de l'environnement et à la compétitivité des entreprises - chapitre 44-51, article 40 - sont amputées de 13 millions de francs, soit de 26,6 p. 100 ; les actions de promotion de la normalisation et de la qualité sont amputées de 8 millions de francs, soit de 23 p. 100. De même, la subvention à la Caisse française des matières premières continue son mouvement de yo-yo. Permettez-moi cette image qui, elle, traduit parfaitement les mouvements de montée et de descente que subissent depuis longtemps les crédits du ministère de l'industrie. De telles fluctuations sont peut-être inévitables, mais encore faut-il le vérifier !

Enfin, les crédits consacrés aux restructurations industrielles sont réduits de moitié. On aimerait croire, monsieur le ministre, que cela s'explique par une réduction de même ampleur des sinistres industriels.

En tout état de cause, c'est parce qu'elle a accepté les priorités que vous avez retenues et qu'elle a reconnu vos efforts pour créer quelques marges de manœuvre que la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'industrie pour 1991. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. André Billardon.

M. André Billardon. Notre rendez-vous annuel, monsieur le ministre, est l'occasion d'analyser les crédits inscrits au titre de votre ministère mais également et surtout, le moment privilégié pour faire le point. Je ne faillirai pas à cette tradition : je dirai d'abord quelques mots sur le budget, ferai un point rapide sur l'état de l'industrie, reprendrai ma conclusion de l'année dernière qui portait sur l'industrie européenne et je terminerai en vous posant trois questions.

Ma première observation, qui concerne les crédits, conduit à faire le constat d'une croissance très modérée du budget. Je ne crois pas pour autant que l'opposition conservatrice en fera un argument polémique dès lors qu'elle a soutenu, il y a peu d'années, une stratégie qui, globalement, considérait qu'il n'était pas utile d'avoir, en système libéral, un ministère de l'industrie.

M. Philippe Vasseur. Nous ne sommes pas dans un système libéral !

M. André Billardon. Pour notre part, nous trouvons ailleurs des motifs de satisfaction. J'en citerai trois.

Les budgets de 1989 et 1990 assuraient un renouveau de la politique industrielle après l'abandon des années 1986 et 1987. Les crédits prévus pour 1991 permettront de confirmer, sans plus d'ailleurs, mais de confirmer néanmoins, cette politique. C'est là notre premier sujet d'approbation.

En second lieu, dans ce contexte de rigueur budgétaire, les choix sont pertinents. Je rappellerai simplement qu'ont été retenues comme prioritaires la recherche industrielle, les nouvelles technologies, la qualité et la normalisation et que les P.M.I. sont les principaux bénéficiaires des actions impulsées par les crédits budgétaires.

Troisième motif de satisfaction : le budget général assure l'amélioration de l'environnement des industries.

Une stratégie industrielle, c'est d'abord une politique économique favorable à l'industrie.

Le budget comporte de nombreuses mesures bien ciblées sur l'industrie, telles celles, classiques, portant sur la T.V.A. ou la taxe professionnelle, qui sont favorables à l'investissement et par conséquent à l'emploi, ou encore le crédit d'impôt-recherche, mais également des mesures qui répondent aux conséquences des tensions internationales dans le Golfe, comme l'amortissement à 100 p. 100 des investissements économisant l'énergie.

Toute description plus détaillée ne pourrait être que redite par rapport à la discussion de la première partie de la loi de finances. Je me contenterai d'une autocritique et d'un vœu.

J'ai souvent dit ici même que je doutais de l'efficacité pour l'industrie de la baisse de l'I.S. sur les bénéfices réinvestis, estimant que la part de cette mesure revenant à l'industrie restait inférieure à la place de l'industrie dans l'économie. Le ministère de l'économie affirme le contraire et soutient que l'industrie bénéficie de cette mesure au-delà de la part qui est la sienne dans la valeur ajoutée totale. Dont acte.

J'accepte tout en reconnaissant que ce n'est que justice dès lors que l'industrie est plus vulnérable à la concurrence extérieure et aux effets de la crise du Golfe, fût-elle moins forte que certains ne l'annonçaient. Je souhaite, monsieur le ministre, que soient fournies à la représentation nationale des informations détaillées et continues sur les effets sur l'industrie de la baisse de l'impôt sur les sociétés.

Une orientation maintenue depuis trois ans dans un budget général bien orienté pour l'appareil productif fait que les députés socialistes n'auront aucune difficulté à voter les crédits demandés.

J'en viens maintenant à l'état de l'industrie.

Après une période de reprise très forte, la conjoncture est moins favorable. En 1989, l'industrie a participé au mouvement de création d'emplois, ce qui ne s'était pas vu depuis 1974.

M. Francis Geng. C'est faux !

M. André Billardon. Le taux d'investissement productif a continué à progresser très fortement dans la même période au point qu'un journal peu suspect d'une grande complaisance à l'égard des socialistes a pu titrer : « Le cru 1989 a été exceptionnel pour l'industrie. »

Même si l'investissement industriel reste à un niveau élevé cette année, dès le premier semestre le ralentissement de la croissance de l'économie est net. Il est probable que c'est dans l'industrie manufacturière que le ralentissement de la production est le plus marqué.

Bien entendu, lorsque l'on évoque ce refroidissement de l'économie, on pense immédiatement à la crise du Golfe. Or, pour réelles que soient les conséquences de la crise - on estime qu'elle coûtera quelque deux milliards de francs à la mécanique -, le fléchissement de l'activité a commencé avant. La situation économique des Etats-Unis affecte l'ensemble de l'économie mondiale.

En second lieu, s'il enregistre des succès indéniables, notre appareil industriel conserve de nombreuses faiblesses chroniques : celles-ci sont bien connues : insuffisance de l'offre, insuffisance de la qualité de certains de nos produits ou encore l'immense question de la formation, et tout cela en dépit des efforts faits par le Gouvernement pour corriger.

Mais on est là dans un secteur où l'Etat oriente, impulse, coordonne, mais où la décision relève essentiellement de l'initiative privée.

A ces causes traditionnelles s'ajoute le problème du financement des investissements.

Au premier semestre, la trésorerie des entreprises s'est dégradée, celles-ci ne dégageant pas assez d'épargne pour financer leurs investissements dans de bonnes conditions.

Tout cela se mesure à la dégradation des échanges industriels. Je crois qu'il faut être lucide pour tenter d'apporter des remèdes.

On a trop mis l'accent sur la conjugaison d'une forte demande sur le marché intérieur et de la persistance d'une saturation des capacités de production, au point que le déficit industriel devenait aux yeux de certains presque vertueux.

Il faut faire prendre conscience à tous qu'il y a urgence à inverser la tendance et que la priorité est de réduire le déficit industriel avec l'Allemagne.

Pour ce faire, l'accent peut être mis sur trois types d'actions.

D'abord, ne pas se contenter de mobiliser les efforts en faveur des grands contrats, des équipements lourds ou des usines clés en main, car cela a pour conséquence de privilégier les marchés situés hors O.C.D.E., les négociations d'Etat à Etat, et des montages financiers qui ne sont pas assis d'abord sur la meilleure compétitivité industrielle. Il faut soutenir ce qu'on peut appeler un « commerce courant ».

En second lieu, pour accroître l'offre il faut pousser à l'accroissement et à la diversification du tissu industriel et pour ce faire inciter les banques à investir davantage dans le développement industriel.

Je note de ce point de vue avec satisfaction que le Crédit lyonnais a accru ses participations dans les grands groupes industriels. Mais il faut que le processus s'amplifie et gagne des entreprises de taille plus réduite.

Enfin, dès lors que nous sommes dans une conjoncture moins favorable, chacun sait que les aspects psychologiques sont essentiels.

On parle beaucoup des profits financiers, ceux-là sont importants, mais parlons, de grâce, aussi des efforts productifs, mobilisons les entreprises et leurs responsables pour la création, la compétitivité, la conquête de nouveaux marchés. Voyez-vous, je préfère entendre le mot de « production » plutôt que celui de « spéculation ».

Il faut croire au développement industriel et appeler à d'autres comportements : le début des années quatre-vingt a consacré la montée en puissance du concept accepté par tous de l'entreprise ; il faut que les années quatre-vingt-dix soient les années de l'industrie.

De ce fait, tout naturellement, l'Europe doit figurer au centre de notre débat sur l'industrie.

On parle de l'Europe agricole, pour dire qu'elle va mal ; on fixe le calendrier pour une Europe monétaire ; on croit tout de même à l'Europe politique ; nous croyons à la relance de l'Europe sociale. L'Europe, c'est 330 millions de consommateurs.

Mais qui, aujourd'hui, ose faire de l'Europe industrielle un thème central ?

M. Loula Mexandeau. Les Japonais !

M. André Billardon. Je vais vous répondre, monsieur Mexandeau.

Que constatons-nous ?

Une entreprise industrielle d'Europe cherche-t-elle un partenaire ? Elle commence à regarder du côté du Japon, puis se tourne vers les Etats-Unis et, bien souvent, ce n'est qu'en désespoir de cause qu'elle se résigne à prospecter au plus près.

Suis-je excessif ? Je ne le crois pas ; les plus optimistes m'accorderont à tout le moins que bien souvent les rapprochements ne prennent pas en compte la dimension européenne.

J'ai quelque difficulté à partager la thèse qui veut que la recherche de la taille critique se fait au niveau mondial, la dimension européenne ne suffisant plus. Cela peut être vrai dans certains cas. Mais je crois surtout qu'il s'agit d'un problème culturel : les stratégies d'acquisition ou de rapprochement ignorent trop souvent le niveau européen. Il est vrai que sur ce terrain de l'émergence d'une industrie européenne nos partenaires ne font pas preuve d'une bonne volonté au-dessus de tout soupçon.

M. Louis Mexandeau. Ce n'est rien de le dire !

M. André Billardon. Imagine-t-on en Europe une réglementation sur les importations des produits du textile et de l'habillement aussi contraignante que le projet de loi adopté par le Sénat et la Chambre des représentants des États-Unis ?

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. André Billardon. Le veto du président Bush renvoyant cette question à la négociation du G.A.T.T. ne change pas fondamentalement les choses.

En vérité, le marché européen est grand ouvert quand les autres grandes nations solvables protègent leur industrie nationale. Je pourrais prendre, après le textile-habillement, un second exemple que me fournirait l'excellent rapport de Maurice Adevah-Pœuf sur l'industrie automobile dans la Communauté.

Bref, les exemples ne manquent pas de secteurs industriels pour lesquels il est nécessaire de développer politique industrielle européenne et politique commerciale avec les pays tiers.

Alors, monsieur le ministre, il convient que la France prenne deux initiatives.

D'abord, qu'elle tape sur la table du Conseil des Ministres à Bruxelles.

M. Philippe Vasseur. Très bien !

M. André Billardon. Mais, face au surplace actuel, nous vous soutiendrons dans toute démonstration d'impatience en faveur d'une Europe industrielle forte.

Ensuite, dans le contexte économico-politique européen, la construction d'une Europe forte ne saurait se passer d'une France, elle aussi, forte.

C'est pourquoi il convient de lancer périodiquement de grandes campagnes de sensibilisation de nos industriels, pas seulement les responsables des grandes sociétés, mais également les patrons de P.M.E., à l'enjeu industriel européen.

Je terminerai mon propos en vous posant trois questions.

La première porte sur le secteur public.

On assiste à un mouvement mondial de privatisations ; celui-ci conduit-il à être défensif sur le thème du secteur public ? Je ne le crois pas pour plusieurs raisons.

D'abord, la bonne santé d'une majorité des entreprises publiques industrielles. Qui contestera que le statut d'entreprises publiques n'ait été un des éléments déterminants dans le redressement spectaculaire de la sidérurgie que M. Borotra voudrait maintenant privatiser ?

M. Philippe Vasseur. Il a raison !

M. André Billardon. Ensuite, l'instauration d'un nouveau style de relations entre ces entreprises et l'État. Je considère que le contrat pluriannuel de Thomson qui garantit les apports financiers de l'actionnaire sur un programme de développement jugé prioritaire est la bonne formule. Enfin, la capacité pour l'État de définir une stratégie lorsqu'il s'agit d'enjeux fondamentaux conserve - la crise du Golfe et ses conséquences énergétiques aidant - toute sa pertinence. On a dit tout à l'heure ce qu'il convenait de dire à propos de Framatorne.

Reste la question du financement du secteur public.

A cet égard, je considère que la prise de participation des A.G.F. et de la B.N.P. dans Pêchiney constitue une bonne formule. Pour autant, elle n'est pas et ne doit pas être le moyen d'un désengagement de l'État comme certains l'ont imaginé. Elle doit au contraire consacrer la synergie, qui doit se développer entre l'appareil productif et les groupes financiers, et donner les moyens de son développement au premier, sans pour autant que l'État ne cesse de jouer son rôle.

Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, quel sera le montant des concours réels de l'État au secteur public industriel en 1991 et nous dire si les restructurations financières, telle celle de Pêchiney, vont se poursuivre et à quel rythme ?

Ma deuxième question portera sur les P.M.I.

Les P.M.E. ont profité de manière privilégiée de la baisse de l'impôt sur les sociétés. Elles vont bénéficier d'un ensemble de mesures budgétaires - sur lesquelles je ne reviendrai pas - qui renforceront leurs fonds propres. D'où vient alors que ces efforts ne sont pas toujours perçus par les responsables de ce secteur ?

Certes, des problèmes subsistent, telles la transmission de ce type d'entreprise, la difficulté à recruter du personnel qualifié et surtout les difficiles relations avec les banques auxquelles il est fréquemment reproché de pratiquer des taux d'intérêt plus élevés lorsque la taille de l'entreprise est plus réduite. Ainsi un examen attentif montre que les taux d'intérêt que les banques consentent aux P.M.I. présentent des différences considérables et, en particulier, varient avec la qualité du négociateur.

C'est dire que le besoin d'information des responsables de ces entreprises est important, comme l'ont montré d'ailleurs les récentes assises de la modernisation négociée. Or vous avez, monsieur le ministre, des projets ambitieux de banques de données destinées à informer les P.M.E. en matière financière, technique, ainsi que sur l'état du marché. Ma question est donc simple : où en êtes-vous sur ce terrain ?

Ma troisième et dernière question sera très brève. Elle porte sur l'environnement et les déchets industriels, qui ne sont d'ailleurs pas tous nucléaires mais qui peuvent l'être.

A cet égard, il y a deux mots-clés : transparence et concertation. En effet, sans transparence et sans concertation, l'industrie connaîtra des difficultés, faute de pouvoir traiter les déchets.

Par conséquent, n'y a-t-il pas là matière à faire une grande priorité de votre ministère, et, éventuellement, en quoi la fusion de l'A.N.R.E.D., de l'A.F.M.E. et de l'A.Q.A. peut y contribuer ?

Monsieur le ministre, l'industrie reste un formidable défi de cette fin de siècle car elle est, je le pense, le moteur de l'interdépendance de l'économie mondiale. Pour être dans la course, la France et l'Europe doivent faire preuve d'ambition et de dynamisme. Votre ministère et vous-même n'en manquez pas. C'est pourquoi les députés du groupe socialiste vous apporteront leur soutien. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Mes chers collègues, j'observe que M. Billardon, crédité de quinze minutes, a strictement observé son temps de parole et a su garder son discours de toute inflation. *(Sourires.)*

M. Jean-Pierre Bouquet. Soyez compréhensif pour les autres, monsieur le président !

M. le président. Il est vrai que, coutumier de la présidence de l'Assemblée, il a tenu à donner l'exemple. J'espère que cet exemple sera suivi, afin que nos collègues présents ce soir puissent aller se coucher à une heure raisonnable.

La parole est à M. Philippe Vasseur.

M. Philippe Vasseur. Monsieur le ministre, j'ignorais que l'industrie française allait si bien et je vous avouerais que j'ai maintenant quelque scrupule à venir quelque peu troubler le concert harmonieux de louanges et de satisfactions que je viens d'entendre.

M. Jean-Pierre Bouquet. Il faut penser en termes positifs !

M. Philippe Vasseur. Mais avant de le faire, monsieur le ministre, je tiens à vous dire que j'ai été l'un de vos grands, l'un de vos fervents admirateurs. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Bouquet. Félicitez-le alors !

M. Philippe Vasseur. J'ai apprécié avec respect votre talent et votre compétence de chef d'entreprise. Je tiens à le préciser afin qu'il n'y ait aucune équivoque quant à la suite de mes propos. Je ne mets en effet nullement en cause vos grandes qualités, mais je désapprouve la politique que vous menez, ou que vous tentez de mener, et qui me paraît, ainsi qu'à mon groupe, préoccupante à plusieurs titres.

M. Louis Mexandeau. Elle est toujours meilleure que celle de M. Madelin !

M. Philippe Vasseur. S'il fallait juger cette politique en fonction de votre seul budget, et selon les critères appliqués entre 1986 et 1988 par le parti socialiste, on pourrait dire que vous êtes plutôt le ministre de la « mal-industrie », que celui de la bonne industrie ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Guy Bêche. Des mots !

M. Philippe Vasseur. M. Billardon vient de nous dire qu'en régime libéral, il ne fallait pas juger de l'intérêt manifesté à l'industrie selon l'effort budgétaire qui lui était consacré. Soit !

M. André Billardon. Ce n'est pas ce que j'ai dit, monsieur Vasseur !

M. Philippe Vasseur. Dois-je donc comprendre que nous sommes en régime libéral ?

M. Didier Mathus et M. André Billardon. Hélas ! (Rires.)

M. Philippe Vasseur. Je ne le crois pas. On ne peut pas se prétendre libéral, uniquement parce que l'on dépense peu pour son industrie.

Je vous renvoie donc, monsieur le ministre, aux critères socialistes, en vous rappelant que si l'effort consacré à la recherche augmente dans des proportions satisfaisantes - 7,3 p. 100 -, il n'en va pas de même pour le reste de vos crédits qui, eux, ne progressent que de 2,3 p. 100, soit moins que la hausse des prix.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Avec Madelin, cette augmentation était de combien ?

M. Philippe Vasseur. Toutefois, il faut aller davantage au fond des choses, comme l'a fait votre ancienne collègue au Gouvernement, Mme Edith Cresson, en déclarant démissionner de son poste ministériel « parce que la puissance politique de la France risque de s'affaiblir faute d'une mobilisation industrielle ». Et la même d'ajouter : « Il y a une guerre économique mondiale. »

Or, monsieur le ministre, quand on examine, secteur par secteur, l'état inquiétant de l'industrie française, quand on est le témoin de l'affaiblissement, quand ce n'est pas de la disparition de certains pans de notre appareil industriel, comment ne pas penser un instant que pour conduire cette guerre, nous avons tendance à pratiquer une guerre en dentelles, quand d'autres livrent une guerre totale ?

M. Louis Mexandeau. M. Madelin, lui, était un déserteur ! (Protestations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

M. Philippe Vasseur. Mon cher collègue, si tout ce que vous trouvez pour justifier la politique de M. Fauroux, c'est de faire référence à celle qui a été suivie par M. Madelin, j'apprécie la force de vos arguments !

M. Louis Mexandeau. Monsieur Madelin a suivi une politique de désertion !

M. Philippe Vasseur. Monsieur Mexandeau, il y a des moments où vous feriez mieux de faire preuve d'un peu de pudeur !

En matière d'investissement - je vous le rappelle, puisque vous semblez l'ignorer -, la France n'a pas réussi à compenser ses retards par rapport à ses principaux concurrents. Notre pays a tout juste retrouvé son niveau relatif de 1980, alors que d'autres pays ont progressé dans le même temps.

Une étude de l'I.N.S.E.E. sur « La croissance française à l'horizon 1992 » souligne que le capital productif de notre industrie n'a pas retrouvé une croissance comparable à celle de la production, alors qu'il faudrait que « l'investissement des entreprises évolue à un rythme double de celui de l'économie française ».

Mais le déséquilibre le plus révélateur s'inscrit dans les résultats de notre commerce extérieur qui a atteint un déficit de 43,7 milliards de francs en 1989.

Au reste, le plus grave est incontestablement la dégradation vertigineuse du solde de nos échanges industriels civils dont le déficit est passé de 66,6 milliards de francs en 1988 à 83,3 milliards de francs en 1989 ; et ce sera encore pire pour l'année 1990 ! Cette faiblesse montre, à l'analyse, que c'est dans les secteurs où la croissance mondiale est la plus forte que la production française est la moins compétitive.

Vous m'objecterez que les investissements français à l'étranger compensent en grande partie les acquisitions opérées sur notre territoire par des groupes allemands, japonais, américains ou autres. Il y aurait en effet de quoi s'en féliciter si, dans le même temps, notre industrie nationale ne s'affaiblissait pas. Il serait peut-être prématuré de se réjouir de cette seule évolution qui peut nous conduire, alors

que nous sommes une vieille nation industrielle, vers une économie de comptoir dans laquelle nous ne ferions que vendre ce que d'autres auraient produit.

Un autre sujet de préoccupation réside pour nous dans la façon dont les événements du Moyen-Orient sont abordés dans votre projet de budget : on y trouve à peine la trace de la crise pétrolière, contrairement à ce que j'ai entendu dire ici. S'il est vrai que la part des produits pétroliers dans la consommation énergétique des entreprises industrielles a reculé depuis 1973, on ne trouve dans votre budget aucun plan sérieux d'économies d'énergie. Ce n'est pas la croissance de 4,9 p. 100 des crédits de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie qui peut en tenir lieu !

Puis, comment ne pas évoquer, monsieur le ministre, votre gestion du secteur public industriel, un secteur sur lequel on peut se poser bien des questions ?

Je ne vais pas, ici et maintenant, engager un débat de fond sur les avantages et les inconvénients des nationalisations et des privatisations, ...

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Ouf ! On a eu peur !

M. Philippe Vasseur. ... mais je constate que la règle fixée solennellement par le Président de la République, la fameuse règle du « ni-ni », ...

M. Jean-Pierre Beaumier. C'est une très bonne règle !

M. Jean-Pierre Bouquet. Vous avez de bonnes références, pour une fois !

M. Philippe Vasseur. ... c'est-à-dire ni nationalisation ni privatisation, n'est pas respectée.

Fixer une règle au plus haut niveau de l'Etat et la bafouer en permanence, ce n'est pas le meilleur moyen d'affirmer la cohérence d'une politique ! D'autant que l'Etat n'assure qu'imparfaitement son rôle d'actionnaire et surtout semble retomber aujourd'hui dans ses vieilles tentations.

M. Jean-Pierre Bouquet. Vous avez très mal compris le Président de la République !

M. Philippe Vasseur. Vous avez en effet déclaré, monsieur le ministre, que vous étiez « le patron des entreprises nationales » et vous vous êtes félicité du contrôle que vous exercez sur les décisions stratégiques qu'elles prennent.

Surprenantes dans la bouche de l'ancien président d'une société privée, puis nationale après 1982, ces déclarations ont été immédiatement mises en application par vous, puisque vous avez jugé pertinent, au cours de la même conférence de presse :

Premièrement, de donner votre appréciation personnelle sur le caractère stratégique de l'éventualité de la cession de tel ou tel secteur de la société Thomson ;

Deuxièmement, de révéler que Bull s'appêtait à mettre en œuvre un important plan de redressement comportant un volet social significatif - alors que ni le conseil d'administration ni les instances représentatives du personnel n'avaient pu examiner ce plan - et d'exprimer votre « grosse inquiétude » pour l'avenir de cette entreprise ;

Troisièmement, de faire part de vos commentaires quant aux perspectives de l'alliance entre Volvo et Renault.

Ces propos ne nous paraissent pas, à mon groupe et à moi-même, inspirés par le sens des responsabilités, mais plutôt par une certaine conception - pardonnez-moi de le dire - autocratique de la fonction ministérielle. Ils portent gravement atteinte à l'autonomie des entreprises publiques engagées dans une rude compétition internationale.

Avez-vous mesuré, monsieur le ministre, l'impact de vos propos sur le moral des hommes et des femmes qui travaillent dans ces entreprises et concourent à la croissance, à l'emploi et au rayonnement de notre pays à l'étranger ?

Avez-vous mesuré l'impact de vos propos sur la crédibilité des dirigeants de ces entreprises, tant auprès de leur personnel qu'auprès de leurs clients et partenaires ?

Qu'auriez-vous dit, quand vous étiez chef d'entreprise, si le ministre de tutelle s'était ainsi mêlé de vos affaires ?

Ce n'est pas avec de telles déclarations spectaculaires que vous aiderez le secteur public industriel. D'autant que vos interventions sont sélectives, comme le montre votre quasi-absence de réactions à l'annonce d'un projet d'implantation aux Pays-Bas d'une usine construite conjointement par Mit-

subishi et par Volvo, pourtant fiancé récent de Renault que vous étiez censé protéger en raison du rôle de patron dont vous vous étiez auto-investi !

Nous pensions que cette attitude de tutelle stricte et pointilleuse était révolue depuis la loi de 1983 sur la démocratisation du secteur public.

Nous attendons de vous, monsieur le ministre, que vous rendiez plus libres de leurs mouvements les entreprises nationales, de façon qu'elles affrontent les nouvelles conditions de l'économie en étant mieux armées. Cette nouvelle attitude pourrait s'appliquer, pour commencer, à Electricité de France, dont le président réclame depuis plusieurs mois la transformation d'établissement public en société dont le capital serait ouvert au secteur privé. Il est vrai que, pour reprendre vos dires, il n'est pas le patron chez lui.

Pour toutes ces raisons, de forme et de fond, votre politique ne peut nous satisfaire et le groupe U.D.F. votera contre votre budget. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. Jean-Pierre Baumeier. Quelle surprise !

M. le président. La parole est à M. Franck Borotra.

M. Franck Borotra. Monsieur le ministre, je ne vais pas vous faire de compliments, car je ne veux pas vous porter tort. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Toutefois, je vous reconnaitrai une vertu : celle de la continuité.

Voulant en faire preuve moi aussi, je me bornerai, s'agissant des chiffres de votre budget, à faire deux commentaires : d'abord, votre budget va dans le bon sens ; en second lieu, vous avez confirmé les orientations de 1990, inscrivant votre budget dans la continuité.

Monsieur le ministre, vous avez raison de poursuivre votre politique de diminution des aides aux secteurs en difficulté et d'augmentation des aides à l'innovation et à la recherche industrielle. Vous avez également raison de mettre en place un volet d'économies d'énergie. De même, la réorientation des dotations en capital aux entreprises nationalisées des secteurs en difficulté vers les secteurs de pointe va dans le bon sens.

M. Alain Bonnet. Alors, il faut voter le budget !

M. Franck Borotra. Mais ces choix laissent plusieurs questions en suspens.

Le choix d'une priorité en faveur des P.M.I. est judicieux. Mais ne craignez-vous pas que la multiplication des procédures n'induisse une forte déperdition administrative ?

Les mesures que vous avez prises en faveur des économies d'énergie sont significatives. Cependant, croyez-vous qu'elles soient en rapport avec l'objectif de 35 millions de tonnes équivalent pétrole d'économies sur cinq ans que vous vous êtes fixé ?

Enfin, êtes-vous bien sûr, monsieur le ministre, que l'orientation des dotations en capital des entreprises nationalisées vers les entreprises de haute technologie ne serve pas, en définitive, à combler les déficits d'entreprises mal en point, bien qu'appartenant à des secteurs de pointe, par exemple Thomson ou Bull ?

En réalité, monsieur le ministre, votre budget n'est qu'une partie de votre politique industrielle. En fait, nos préoccupations portent davantage sur l'environnement industriel que sur votre budget.

Je me suis posé les mêmes questions que M. Billardon et que M. Roger-Machart, et je suis presque heureux de constater que je ne propose pas les mêmes solutions qu'eux.

J'évoquerai très rapidement quatre préoccupations essentielles.

D'abord, un événement politique important a été plutôt passé sous silence, sauf par M. Vasseur : la démission - pourtant bruyante - de Mme Cresson.

En dehors des aspects anecdotiques ou claniques, cette démission et les raisons de celles-ci traduisent une divergence de vues sur la politique industrielle. Mme Cresson souhaitait un grand ministère de l'industrie et du commerce extérieur. Du reste, elle a été à la tête d'un tel ministère entre 1984 et 1986, ainsi que vous-même, monsieur le ministre, en mai et juin 1988. Ne croyez-vous pas que le moment soit effectivement venu de créer un tel ministère ?

Mme Cresson a plaidé pour un protectionnisme dur à l'égard des importations, notamment dans les secteurs sensibles, en particulier celui de l'automobile. D'ailleurs, Mme Guigou semble épouser les mêmes vues. Quelle est la position du Gouvernement en la matière ?

Mme Cresson a dit qu'elle s'en était allée parce que, face au défi de l'Allemagne, il n'y avait pas de politique industrielle.

M. Jean Uberschlag. C'est vrai !

M. Franck Borotra. N'y a-t-il pas chez certains socialistes une nostalgie des visions grandioses de 1981 à 1983 ?

En réalité, monsieur le ministre, j'ai le sentiment que votre ministère a du mal à définir son rôle et à trouver sa place dans les structures gouvernementales, en raison de cette rivalité opposant l'industrie au commerce extérieur, ou en raison de doubles emplois ou de mauvaises définitions de fonctions qui apparaissent au travers des choix budgétaires.

Ainsi, on observe une rivalité entre la direction générale de l'industrie et l'Anvar, qui dépend du ministère de la recherche et de la technologie, à propos des crédits d'aide au développement technologique.

De même, on constate qu'il y a trop de « guichets » régionaux pour l'accès des P.M.E. aux aides publiques, ce qui provoque souvent un véritable parcours du combattant.

M. Jean-Paul Charié. Très juste !

M. Franck Borotra. On note également que les crédits du C.E.A. sont partagés, pour le fonctionnement et pour la recherche, entre deux ministères.

Enfin, un conflit d'attributions est apparu à propos du plan pour l'environnement de Brice Lalonde. Qui contrôle les directions régionales de l'industrie dont l'activité « établissements classés » représente 50 p. 100 des effectifs ? Qui a la tutelle de la nouvelle Agence de l'environnement et des économies d'énergie ? Qui contrôle la sûreté nucléaire ? Je ne parle pas des difficultés pour sortir du moratoire d'un an sur l'enfouissement des déchets nucléaires, qui a été décidé, semble-t-il, en échange de la signature par M. Lalonde de l'autorisation pour l'usine Melox.

Cette multiplication des doubles tutelles appelle, monsieur le ministre, une profonde clarification.

Au moment où le Président de la République appelle à balayer les structures surannées, je plaide pour un grand ministère de l'industrie.

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial, et M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Franck Borotra. Ma deuxième préoccupation concerne la situation de l'industrie française, face à la crise financière mondiale. A cet égard, je fais à peu près la même analyse que M. Roger-Machart, mais je n'y apporte pas la même réponse.

Les effets de la crise du Golfe sont encore peu visibles. Du reste, une récente étude de l'I.N.S.E.E. portant sur 8 500 entreprises révèle que 54 p. 100 d'entre elles n'ont pas l'intention de changer leur plan d'investissement, quitte à réduire leurs marges pour maintenir leur volume de ventes. Mais cette enquête ne suffit pas à nous rassurer.

Le danger principal pèse sur l'investissement, d'autant que cela s'inscrit dans un contexte de dégradation de la compétitivité industrielle. A cet égard, je pourrais citer le déficit du solde commercial de la France par rapport à la République fédérale d'Allemagne ou le déficit du solde des échanges industriels à l'intérieur de notre pays. Je pourrais également évoquer notre déficit mensuel vis-à-vis de la C.E.E., qui est passé de 3,7 milliards l'an dernier à 7,5 milliards.

Or, depuis deux ans et demi, M. Bérégovoy vit dans l'attente d'une baisse des taux d'intérêt. Cela me rappelle un peu l'erreur dramatique de 1981, qui avait vu une anticipation par la relance d'une reprise qui n'était pas venue. Tout laisse présager une baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis pour conjurer les risques de la récession, avec un affaiblissement du dollar, qui était ce matin à moins de cinq francs.

Mais tout laisse présager en même temps une hausse des taux en Allemagne pour contenir l'inflation consécutive à l'intégration de la République démocratique allemande. Or le franc est lié au Deutschmark et la pression va être très forte sur les entreprises. M. Roger-Machart a eu raison de le souligner. Le niveau des taux en France risque donc d'asphyxier l'investissement.

Je suis favorable à une politique de franc fort. Mais la réponse n'est pas, monsieur le rapporteur spécial, dans la création d'un mécanisme de garantie des changes, qui n'est qu'un artifice. Il n'y a à ce problème, monsieur le ministre, qu'une seule réponse, c'est l'allègement des charges fiscales et sociales qui pèsent sur l'entreprise, et vous n'avez dans ce domaine, à mes yeux, pas fait assez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. On ne peut pas aller au-delà !

M. Franck Borotra. Que vont devenir les comptes des entreprises nationalisées, dans le contexte dépressif actuel ? Vous les avez encouragées à investir gros à l'étranger. L'internationalisation des grands groupes est évidemment nécessaire et vous avez eu raison de l'encourager. Mais n'y a-t-il pas eu surenchère d'acquisitions ? On peut se le demander. Beaucoup de ces achats se sont faits à des prix très élevés : 1,26 milliard de dollars pour le rachat d'American National Can par Pechiney et 3,2 milliards de dollars pour le rachat de Rorer par Rhône-Poulenc.

Ces achats ont été financés par l'endettement. Alors que la récession s'annonce aux Etats-Unis, ces entreprises publiques qui ont racheté au plus haut vont devoir rembourser au plus bas de l'activité. Cet endettement ne va-t-il pas peser lourdement sur leurs comptes, voire les amener à freiner leurs investissements, comme M. Vasseur l'a craint, ou à céder des filiales pour combler les déficits ?

Monsieur le ministre, en commission, vous vous êtes montré optimiste. Je le suis moins que vous. Vous savez bien que la suppression de 3 000 emplois chez Bull ne suffira pas. Est-il vrai que Thomson s'apprête à céder sa filiale électroménager à la General Electric pour combler ses pertes ?

J'en viens à des préoccupations concernant le secteur énergétique. Je ne reviendrai pas sur les déclarations répétées de M. Bérégovoy sur la nécessité d'encadrer les cours internationaux des produits pétroliers. C'est un vieux rêve. Il faut rappeler que les cours ne sont pas stabilisés à cause de l'incertitude majeure qui pèse sur les marchés, et parce que les enjeux de la crise concernent la région où se trouve l'essentiel des réserves pétrolières.

On ne juge pas de l'organisation d'un marché au pire de la crise ; l'O.P.E.P. n'a pas résisté à la crise et le G 7 ne s'est pas réuni depuis le 7 avril. Ma préoccupation est ailleurs, monsieur le ministre : elle tient à notre dispositif de sécurité en approvisionnements pétroliers.

J'ai pris connaissance avec stupéfaction des prétentions de la Commission européenne de renforcer ses pouvoirs en cas de crise pétrolière ; elle revendique la possibilité de prendre des mesures d'interdiction ou de rationnement afin de limiter la demande face à une pénurie de pétrole.

M. Jean-Paul Charlié. C'est très grave !

M. Franck Borotra. La Commission prétend aussi gérer directement un tiers des réserves stratégiques, fixées à quatre-vingt-dix jours minimum. Leur utilisation serait concertée avec l'Agence internationale pour l'énergie, à laquelle la Communauté - au nom de qui ? - a demandé son adhésion.

Cette affaire est grave et M. Roger-Machart a souligné qu'il y allait de l'indépendance de notre pays.

M. Jean-Paul Charlié. Absolument !

M. Franck Borotra. Je ne vois pas comment une telle décision de transfert pourrait être prise sans que le Parlement soit saisi. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)* Je souhaite que, par votre voix, le Gouvernement fasse connaître son opposition formelle à cette ahurissante prétention de la Commission européenne. Quand les intérêts vitaux de la France sont en jeu, il ne saurait y avoir de concession à la technocratie européenne !

Cette affaire est grave et elle me donne l'occasion d'évoquer la faiblesse de notre dispositif de sécurité de stocks de réserve.

Est-il vrai que, selon les normes internationales retenues pour mesurer les réserves réellement disponibles - c'est-à-dire les stocks existants moins les stocks-outils, ce que l'A.I.E. appelle le *minimum operating requirement* - la France ne dispose que de quarante jours environ de stocks stratégiques disponibles, alors que les trois grands pays industrialisés disposent, eux, de cent jours environ, en particulier grâce à la

constitution prévoyante de stocks supplémentaires intervenue après le deuxième choc pétrolier ? Tous ces chiffres proviennent de sources A.I.E.

Est-il vrai que le Président de la République ait décidé de faire adhérer la France à l'A.I.E. ? Le Parlement sera-t-il saisi ? Dans le cas d'une décision de ce type, qui mérite d'être bien pesée, comment envisagez-vous de mettre nos stocks de réserve en conformité avec les normes définies par l'A.I.E. ? Soixante jours supplémentaires, c'est 100 millions de barils, soit 3,2 milliards de dollars, 15 milliards de francs. En cas d'adhésion à l'A.I.E., je serais curieux de connaître le mode de constitution et de financement de ces stocks supplémentaires nécessaires, alors que le déficit extérieur s'accroît et que le consommateur est lourdement taxé.

Je traiterai rapidement le dernier point, bien que ce ne soit pas le moins important. Comme l'année dernière, et pour la même raison, je plaide devant vous pour la liberté d'ajustement des tarifs d'E.D.F. La diminution des réserves hydrauliques comme l'accroissement, même marginal pour E.D.F., des coûts pétroliers, peuvent peser sur les résultats de cette grande entreprise.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. C'est déjà fait !

M. Franck Borotra. Il serait désastreux pour son image, engagée dans une action internationale, qu'elle inscrive de nouveau ses résultats dans un déficit qui nourrit la suspicion de la technocratie européenne. E.D.F. mérite que vous lui fassiez confiance en lui donnant cette liberté d'ajustement de tarif.

Telles sont nos préoccupations, au-delà de votre budget. Je souhaite que vous nous apportiez des réponses. Dans le contexte budgétaire d'ensemble, le groupe R.P.R. a décidé de voter contre vos crédits. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Ce budget est tellement bon que vous votez contre !

M. le président. La parole est à M. Francis Geng.

M. Francis Geng. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quel est l'environnement immédiat de l'économie française ?

Nos otages retenus en Irak ont regagné la France sains et saufs ; nous ne pouvons que nous en féliciter. La France continue - et j'espère continuera - à appliquer les résolutions de l'O.N.U., sans renier ses engagements vis-à-vis des ses alliés ; nous ne pouvons qu'approuver. Mais l'application de l'embargo risque de se prolonger, sans qu'on puisse exclure, hélas, le déclenchement d'un conflit armé. C'est dire que la situation dans le Golfe persique influe directement sur l'économie française.

Dans ce contexte de crise, le Gouvernement français aurait dû adopter une politique plus rigoureuse pour faire face à la situation. Ce n'est pas le cas, même si M. Pierre Bérégovoy a crié victoire au mois de septembre, parce qu'il avait réussi à économiser 8 milliards de francs supplémentaires en dépit de la pression de ses amis socialistes. C'est largement insuffisant.

Il faut réduire davantage la dette, davantage maîtriser la dépense publique et donner un coup de fouet plus stimulant à l'économie française pour que les entreprises puissent absorber ce nouveau choc pétrolier et pour que le chômage n'augmente pas. Le groupe « anti-crise » mis en place par le Premier ministre soulignait en septembre dernier que « l'industrie française était encore au milieu du gué avant même le début de la crise du Golfe ».

Avant 1986, l'industrie française a connu plusieurs années de stagnation. La production a ensuite redémarré jusqu'au milieu de 1989, avec une croissance d'au moins 5 p. 100 par an. Maintenant, l'indice de la production de juillet 1990 est à peine supérieur à celui de juillet 1989.

Cette croissance de la production d'alors a permis une augmentation de 8,8 p. 100 par an en moyenne depuis 1985 de l'investissement productif des entreprises.

L'industrie française doit également faire face à un problème persistant : celui du déficit croissant de nos échanges industriels. Notre solde extérieur est passé d'un excédent de 97 milliards de francs en 1987 à un déficit de 42 milliards en 1988 et de 56 milliards en 1989, alors que nous n'avions jamais été déficitaires de 1969 à 1987.

A l'heure où l'internationalisation de l'économie est de plus en plus forte, les entreprises françaises doivent impérativement exporter. Mais si les grandes entreprises sont déjà présentes sur la plupart des marchés, celles de taille moyenne ne sont pas encore assez nombreuses ni suffisamment prospères pour développer leurs échanges extérieurs, car elles n'ont pas les assises suffisantes pour s'internationaliser. Il est pourtant essentiel pour les P.M.E. de prendre place sur les marchés mondiaux.

L'infériorité de l'offre industrielle de la France par rapport à celle de l'Allemagne s'explique pour une bonne part par le fait que les entreprises françaises de plus de cinquante salariés ne représentent que 60 p. 100 du total de leurs concurrentes allemandes.

Complément à l'effort d'exportation, les implantations à l'étranger sont, elles aussi, de plus en plus indispensables pour maintenir et élargir nos positions sur des marchés particulièrement concurrentiels et saturés. C'est d'ailleurs l'une des explications des performances du Japon et de l'Allemagne. Que faites-vous, monsieur le ministre, pour ouvrir le marché japonais à l'industrie européenne et permettre les implantations d'entreprises françaises au Japon ?

L'industrie française va se retrouver face à une conjoncture économique et financière difficile : hausse du prix de l'énergie, diminution de la demande française et mondiale, ralentissement de la demande des pays producteurs de pétrole, baisse du dollar, taux d'intérêt élevés et chute de la Bourse.

Le budget ne va pas assez loin pour permettre aux entreprises de naviguer avec aisance sur les flots de la conjoncture internationale. Elles vont affronter de front la tempête sans gilet de sauvetage. Le Premier ministre, en marin averti, doit pourtant savoir qu'il est interdit de prendre la mer dans ces conditions ! L'industrie française a besoin d'une bouée de sauvetage. Elle a besoin d'un environnement fiscal, social et économique moderne et stable pour se guérir de ses faiblesses quasi congénitales : déficit extérieur, fragilité des structures financières et sensibilité aux évolutions conjoncturelles.

Le Gouvernement nous propose son programme : l'économie mixte. Ce n'est en fait qu'un ersatz de l'étatisme de 1981, qui ne se résigne que très lentement à reconnaître qu'il avait tort.

Au contraire, il est nécessaire d'encourager une économie de marché solide et dynamique ; une économie de marché où l'Etat ne reste pas, cependant, les bras ballants, laissant les entreprises se battre seules pour l'emploi et la prospérité du pays. Ce doit être un Etat-partenaire qui joue à l'égard des entreprises le même rôle qu'un entraîneur sportif à l'égard de son équipe.

Un entraîneur ne pénètre jamais sur le terrain pour s'emparer du ballon à la place des joueurs ; il ne participe pas au jeu. Mais il prépare les membres de son équipe à être les meilleurs et ne leur inspire qu'une stratégie d'ensemble mettant en valeur leurs points forts et atténuant leurs points faibles.

M. Franck Borotra. Bravo ! Où est Tapie ?

M. Francis Geng. Monsieur le ministre, en tant qu'ancien grand patron d'industrie, vous ne pouvez qu'approuver les allègements fiscaux prévus pour l'industrie. Je me félicite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, de la réduction du taux majoré de la T.V.A., de la baisse du plafonnement de la taxe professionnelle, de la diminution de la taxe pétrolière et du relèvement du plafond du crédit impôt-recherche. Ces allègements représentent 7 milliards de francs sur deux ans.

Mais pourquoi donner d'une main ce que va reprendre immédiatement après votre main « gauche », ce qui aboutit à un bilan négatif avec l'alourdissement du taux d'imposition des plus-values sur les ventes d'actifs mobiliers par les entreprises ? Les P.M.E. vont souffrir de la taxation des plus-values lors des cessions de titres non cotés. Ensuite, vous modifiez le régime des SICOMI, qui permettaient aux entreprises de moduler leur amortissement en fonction de leurs résultats. Cette mesure est dangereuse pour l'aménagement du territoire car les collectivités qui avaient réussi à convaincre des entreprises de s'installer dans leur zone d'influence, en territoire rural, vont être pénalisées lorsqu'elles entreprendront la construction d'ateliers relais pour favoriser l'implantation de ces industriels.

Le relèvement du plafonnement de l'I.S.F. à 85 p. 100 ne va pas non plus dans le sens de l'épargne et de l'investissement.

Votre budget, monsieur le ministre, n'est pas le seul vecteur qui intervienne dans la définition de la politique industrielle. Le ministre de l'économie et des finances y a aussi une large part. Certaines priorités retenues dans votre budget paraissent toutefois aller dans le bon sens au groupe de l'U.D.C.

Vous avez raison de mettre l'accent sur le soutien financier au développement de l'innovation, à l'introduction de nouvelles technologies et à l'investissement immatériel. Il est souhaitable, en effet, d'accroître les moyens des procédures spécifiques, avec l'augmentation des crédits de l'ANVAR, qui permettent aux entreprises d'avoir accès aux nouvelles technologies. Des allègements fiscaux accessibles à tous seraient sans doute d'un rendement meilleur que des aides par nature plus discriminatoires.

Vous avez également raison de renforcer l'effort en faveur des grands programmes technologiques ; je pense à la télévision haute définition et au projet Euréka.

Vous avez encore raison de perpétuer l'effort financier de votre prédécesseur, mon ami Alain Madelin, ...

M. Louis Mexandeau. Il est absent ce matin !

M. Francis Geng. ... pour les aides à la qualité, à la normalisation et à la métrologie, en prévision du grand marché unique européen.

En matière d'énergie, quelle va être la politique du Gouvernement ? Ce dernier a-t-il prévu de soutenir les investissements pour les carburants de substitution comme le bio-éthanol, le diester ou l'hydrogène ? Ces énergies d'origine agricole pourraient permettre de faire face à la crise extrêmement grave que traverse l'agriculture française en offrant de nouveaux débouchés à ses productions.

M. Jean-Pierre Bouquat. Pour une fois, vous avez raison !

M. Francis Geng. En outre, ne serait-il pas possible de prévoir d'autres allègements fiscaux - 500 millions de francs pour 1991 - pour les industries qui entreprennent des investissements massifs et significatifs afin de maîtriser les dépenses d'énergie.

Monsieur le ministre, je souhaiterais terminer mon propos par des interrogations sur trois secteurs importants de l'industrie française.

Quelle suite comptez-vous donner au récent rapport parlementaire qui réclame une « politique industrielle européenne » dans l'automobile pour éviter le risque majeur de voir les Japonais être les grands bénéficiaires de 1992 ?

Que comptez-vous faire dans les négociations de l'Uruguay Round pour écarter le retour de l'industrie textile dans le G.A.T.T. et le démantèlement, avant plusieurs années, de l'accord multifibres, ce qui entraînerait à coup sûr la disparition de centaines de milliers d'emplois supplémentaires ?

Enfin, le ministre de la santé, M. Claude Evin, vous a-t-il consulté sur les conséquences pour l'industrie pharmaceutique des mesures qu'il a récemment annoncées ? Pensez-vous que cette industrie de vie et de pointe, qui répond parfaitement aux critères dont l'industrie française a besoin en matière de recherche et d'exportation, doive une nouvelle fois être mise à rude contribution ? Certes, la maîtrise des dépenses de santé est indispensable, mais est-ce une bonne politique - et la meilleure - de ne s'attaquer qu'à quelque 3 p. 100 des dépenses de ce secteur, au risque de faire perdre à l'industrie française du médicament sa place et son rayonnement qui était grand, en France et dans le monde ? Nous attendons vos réponses.

Pour en revenir à votre budget proprement dit, le groupe U.D.C. estime qu'il contient des zones d'ombre et des zones plus favorables. En conséquence, il a décidé un vote d'abstention qui ne condamne pas les mesures positives mais qui doit puissamment inciter à faire mieux. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet, dernier orateur inscrit.

M. Alain Bocquet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, malade de son industrie, la France est saignée à blanc. Sa place internationale s'est dégradée, de l'avis même du journal *l'Expansion* !

Les suppressions d'emplois industriels sont impressionnantes. En dix ans, ce sont 1 253 000 emplois industriels qui ont été supprimés, dont 400 000 en région parisienne, 150 000 dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Provence-Côte d'Azur, 100 000 dans la région Midi-Pyrénées. Ces quatre grandes régions représentent près des deux tiers de ces suppressions d'emplois.

Mon département, le Nord, est très touché. Pour vous donner un exemple, je rappellerai que, dans le seul versant nord-est de l'agglomération lilloise, berceau de l'industrie textile nationale, plus de 25 000 emplois ont été supprimés. Le chômage y atteint 13 p. 100 et 30 p. 100 des sans-emploi n'ont pas vingt-cinq ans.

La dégradation de l'emploi industriel reste importante dans le Nord-Pas-de-Calais, qui ne représente aujourd'hui que 6,24 p. 100 de l'emploi industriel français, alors qu'en 1980 il en représentait plus de 10 p. 100.

Il s'agit bien d'un choix politique, celui d'une France affaiblie, de plus en plus dépendante de l'Allemagne, dans une Europe des affairistes.

Dans tous les grands domaines industriels, la suprématie allemande est impressionnante.

Dans la chimie, la productivité française était en 1980 quasiment identique à celle de l'Allemagne. Aujourd'hui, celle-ci nous devance largement : son chiffre d'affaires pour 1988 est le double de celui de la France. Plus de 360 000 personnes travaillent dans les trois grands groupes allemands de la chimie, mais il y en a 50 000 de moins dans les trois grands groupes français.

Dans le secteur de la mécanique, trois des quatre entreprises plus importantes de toute la C.E.E. sont allemandes. Le premier groupe français est au dix-neuvième rang. Notre déficit d'emplois entre les trois premières entreprises françaises et allemandes est de 220 000.

Quand Daimler-Benz et Volkswagen investissent respectivement 17 milliards et 12 milliards de francs dans la modernisation de leur outil de production, la France, quant à elle, donne à l'Allemagne l'A 320.

Régulièrement, on fait grand cas des déclarations du Président de la République sur la priorité à accorder à l'électronique dans la politique industrielle française et européenne. Mais ses paroles ne sont pas suivies des mesures nécessaires que le Gouvernement a tous les moyens de prendre par l'intermédiaire du secteur public qu'il contrôle. Au contraire, il accepte chaque jour à Bruxelles des mesures qui s'opposent au redressement.

De 1983 à 1989, la France a perdu dans l'électronique 50 000 emplois alors que la République fédérale d'Allemagne en a créé 140 000. La seule entreprise en Europe qui fabrique des « puces » est allemande : Siemens.

Le matériel de télécommunication, point fort de l'électronique française, est gravement compromis. Depuis 1984, les exportations ne cessent de chuter alors que les importations grimpent en flèche - plus de 50 p. 100 en 1989.

Le choix du patronat, avec l'aval du Gouvernement, est édifiant en ce qui concerne les investissements directs effectués par les entreprises françaises à l'étranger. De 26 milliards de francs en 1985, nous sommes passés à 115 milliards en 1989. La France est devenue le quatrième investisseur à l'étranger, devant l'Allemagne.

En 1988, le Japon a investi dans sa production nationale 19 p. 100 de son produit intérieur brut, la Grande-Bretagne 13,8 p. 100, la République fédérale d'Allemagne 12 p. 100 et la France 11,4 p. 100.

Le désinvestissement de la France pour ses propres productions s'accroît depuis 1973. Par contre, il faut bien constater que, dans le même temps, le niveau des aides publiques aux entreprises s'agrandit pour fermer, en fin de compte, des unités de production et augmenter le chômage.

« Être au rendez-vous des industriels de demain », comme l'a dit récemment M. le Premier ministre, signifie, dans les faits, la poursuite de notre abandon de l'indépendance nationale. Une nouvelle confirmation de cet abandon nous a été révélée ce week-end par la presse japonaise. En dépit de vos propos d'il y a quelques mois, embarrassés mais qui se voulaient rassurants, monsieur le ministre, un accord a effective-

ment été signé entre Volvo et Mitsubishi, après celui qui avait été passé entre Renault et Volvo. C'est une véritable agression contre l'industrie automobile française, d'autant que le constructeur japonais est également associé avec le géant Daimler-Benz.

L'accord révélé ce week-end n'a pu être réalisé sans le consentement du Gouvernement français. Ces derniers développements justifient notre proposition de renégocier l'accord Renault-Volvo afin qu'il tienne compte des intérêts de l'industrie nationale française et de ses salariés. Cet accord n'a de sens que s'il est subordonné aux exigences d'emplois, de production et de recherche en France. La décision de faire investir 13 millions de francs par le groupe Renault pour moderniser l'usine Skoda, qui fabriquerait la R 19 Chamade à la place de l'usine de Douai, est également une confirmation de l'abandon de notre indépendance.

Oui, notre choix en matière industrielle est différent : nous mettons au cœur de nos préoccupations les besoins des hommes et ceux de la France.

Aujourd'hui dans notre pays, un emploi sur cinq est précaire.

Depuis six ans, la part des salaires dans la valeur ajoutée est passée de 68,8 p. 100 à 61,2 p. 100, et celle des profits de 24,6 p. 100 à 32 p. 100. Rien qu'en 1988, 225 milliards ont été ponctionnés sur les salaires et 190 milliards sont allés grossir les profits. Telle est la réalité !

Les Français et la France ont besoin d'un développement massif en termes de moyens en ce qui concerne le triptyque recherche-formation-emploi, pour lequel existe un déficit important vis-à-vis de l'Allemagne, qui dépense 20 milliards de francs de plus que la France dans la recherche. A ce propos, nous soutenons pleinement les personnels de l'Institut de recherche de chimie appliquée, actuellement en grève pour le maintien et le développement de leur activité. Depuis des années, ils ont d'autant plus raison de lutter pour cet objectif que tout le monde reconnaît leur utilité dans les domaines de l'environnement et de l'aide aux P.M.E. et aux P.M.I.

Je demande que la proposition de mon ami André Lajoinie, prévoyant qu'un collectif budgétaire de 30 millions de francs, dégagé immédiatement, soit retenue.

C'est cette même démarche d'abandon national, confirmée par le montant de la subvention prévue aux Charbonnages de France, qui a conduit à fermer le dernier puits de charbon dans le département du Nord, alors que des recherches autour de la gazéification sont prônées par la Communauté européenne elle-même, hors du territoire national. La plateforme de recherche de Mazingarbe pourrait se développer, s'élargir en matière énergétique. Je prends acte, monsieur le ministre, de votre engagement pour son maintien, ainsi que pour celui d'Atochem.

L'accord pluriannuel qui vient d'être conclu entre l'Etat et Thomson et qui prévoit une aide publique de 3 milliards de francs, ne pourrait que nous réjouir si nous étions assurés de leur bonne utilisation en France pour créer des emplois.

Nous ne pouvons qu'être préoccupés après la lettre envoyée au Premier ministre par les six administrateurs salariés du groupe Thomson, élus C.G.T., C.F.D.T. et C.G.C., réaffirmant leur opposition au projet du P.-D.G., François Gomez, qui s'appête à céder à l'américain General Electric la branche électro-ménager. L'argument essentiel avancé est la nécessité de dégager un *cash-flow* suffisant pour le financement de la télévision haute-définition. En ce qui concerne cette dernière, vous vous êtes montré, monsieur le ministre, confiant dans l'avenir lors de la réunion de la commission, jugeant que tout était mis en place pour que l'Europe rattrape les Japonais en 1994 ou 1995. Mais cela doit-il se faire au prix que Thomson « devienne une coquille vide d'emplois industriels en France », ainsi que le craignent les représentants des salariés ?

Le secteur électroménager doit rester dans le groupe car sa part sur le marché intérieur est de 30 p. 100, et l'on connaît les conséquences néfastes des précédentes cessions d'activités.

Monsieur le ministre, s'il est vrai qu'une politique industrielle moderne ne se résume pas au seul budget de l'industrie, celui-ci en est tout de même le reflet - et quel reflet !

Vous avez estimé que votre budget marquait « une grande continuité » bien que « ne laissant qu'une faible marge de manœuvre ». La vérité, c'est qu'il accuse une baisse de 1 p. 100 par rapport à celui de 1990.

Ce qui est sûr, c'est que ce ne sont pas les fameuses zones d'entreprise, lancées à grand renfort de publicité, comme c'est le cas de celle qui vient d'être annoncée hier pour le Valenciennois et le Sambre-Avesnois, qui assureront en quoi que ce soit un développement industriel harmonieux et une véritable politique de l'emploi.

Une zone d'entreprise, c'est la déréglementation du droit du travail, la remise en cause brutale des acquis sociaux, fruits de décennies d'actions du mouvement ouvrier et de la législation sociale. C'est encore une défiscalisation permettant au patronat de faire supporter aux contribuables, aux communes, à la collectivité, des charges qui ne sont pas *a priori* les siennes. Elle n'est pas la garantie d'emplois durables et sérieux. Si elle laisse, avec certitude, le champ libre à la course aux profits, aux chasseurs de primes, aux affairistes de tout poil, la zone d'entreprise ne participera pas pour autant à la course à l'emploi : au contraire, elle peut faciliter, dans les secteurs géographiques concernés, la suppression d'emplois existants, ainsi qu'en témoigne la situation du Valenciennois. En effet, au moment où l'on parle de zones d'entreprise et de créations d'emplois, la casse de l'industrie ferroviaire se poursuit. Le groupe Peugeot s'est délesté récemment de son usine de Vieux-Condé en la laissant à un repreneur financier, qui réclame toujours plus de fonds publics et qui annonce d'ores et déjà 250 suppressions d'emplois, mettant en péril l'avenir de cette unité de production. Ce qui a été fait dans la zone de Dunkerque, dont on vante les mérites, a abouti tout simplement pour ce bassin d'emploi à faire passer le nombre des emplois industriels de 24 000 en 1979 à 11 000 environ dix ans plus tard, après la création de la zone d'entreprise.

L'expérience britannique, pays champion pour les zones d'entreprise et les zones franches, est là pour montrer que cette politique n'est pas la solution adaptée pour un développement économique réel puisque, comme l'on sait, le taux de chômage suit en Grande-Bretagne une courbe particulièrement ascendante. C'est la porte ouverte à n'importe quoi, à l'exemple du parc des Schtroumpfs présenté hier en Lorraine comme le relais de la sidérurgie et dont le récent dépôt de bilan illustre le peu de crédibilité de ce genre d'opération.

Il faut le dire, on n'a pas le droit de jouer avec les espoirs des populations durement frappées par la crise en leur faisant miroiter des solutions qui n'en sont pas. Il faut en finir avec les miroirs aux alouettes ! Il faut imposer une autre politique industrielle, dans laquelle les fonds publics seront véritablement contrôlés par les élus et par les représentants des salariés, ainsi que nous le réclamons depuis tant d'années.

Nous ne sommes pas contre certaines aides à l'emploi, mais à condition qu'un droit de regard soit assuré par les représentants de la population, ce qui n'est pas du tout le cas.

On assiste à une hausse vertigineuse des exportations de capitaux vers l'étranger - spéculation financière oblige - qui, de 1982 à 1988, ont été multipliées par quarante en direction des Etats-Unis. Notre industrie en a été profondément atteinte.

Dans le même temps, les salaires ont, quant à eux, baissé de 11 p. 100 les huit dernières années. La France se situe au vingt-deuxième rang des pays industrialisés pour les coûts salariaux, alors qu'en République fédérale d'Allemagne ces coûts sont de 13 p. 100 supérieurs à ceux de notre pays.

Votre budget, monsieur le ministre, est conçu pour relancer les profits au nom du grand marché de 1992. Il faut en finir avec les gaspillages financiers et la spéculation ! Votre budget amplifie les orientations mauvaises pour l'homme et le pays. Il n'est pas de nature à enrayer le déclin et la dépendance de notre industrie !

Notre préoccupation est grande en ce qui concerne le C.E.A. qui, cette année, a vu ses subventions d'investissement s'effondrer de 60 p. 100.

Mme Marie-Noëlle Liensmann. C'est vrai !

M. Alain Boquet. Les crédits ouverts pour 1991 ne peuvent que confirmer cette baisse. D'autant plus que, en ce qui concerne le surgénératour, vous avez précisé devant la commission que, s'agissant des crédits de recherche, l'effort serait réduit.

Chacun reconnaît que, pour le nucléaire, il faut prendre très vite des mesures afin que la sécurité soit assurée.

Oui, monsieur le ministre, d'autres choix sont possibles. Il s'agirait, en premier lieu, de faire celui des hommes, de faire le choix de leur salaire, de leur formation, de leur protection sociale, de leurs droits, de leur emploi, le choix de l'ensemble de leurs besoins. Notre proposition de porter le S.M.I.C. à 6 500 francs est plus que jamais d'actualité. Pour cela, il suffirait simplement de prélever 25 p. 100 des profits, d'autant plus que l'on sait que des salariés bien payés et bien formés, sont le moyen d'une relance de la production et donc de l'emploi.

Reconquérir l'industrie dans son ensemble, bâtir une nouvelle industrie moderne et puissante demande que les profits réalisés soient investis dans la modernisation de l'outil de travail en France à partir de la propre capacité financière des entreprises.

L'argent, et il y en a - celui des banques, les profits financiers - doit aller à la recherche et au renforcement de notre industrie, d'autant plus que notre balance commerciale souffre terriblement du déficit de la production industrielle.

Valoriser le potentiel industriel français, c'est pouvoir coopérer mais, pour cela, il faut produire français sur notre territoire. Cela implique une volonté politique, celle de donner à notre balance commerciale l'image réelle d'une France compétitive. Cela veut dire qu'il faudrait développer des coopérations franco-françaises et des coopérations internationales mutuellement avantageuses. Cela veut dire qu'il faudrait faire jouer aux entreprises du secteur public un rôle pilote et novateur dans une grande politique industrielle digne de ce nom. Cela signifie enfin qu'il faudrait en finir avec leur alignement progressif sur les critères du secteur privé.

En conclusion, je dirai que les salariés de l'industrie et de la recherche, qui luttent pour leur emploi et l'avenir industriel de la France, les lycéens qui luttent et qui sont, comme ils le clament, l'avenir de la France...

M. Arthur Dehalne. Il fait un tour d'horizon !

M. Alain Boquet. ...les travailleurs de La Ciotat, dont vous refusez le redémarrage des chantiers, défendent par leurs luttes, l'intérêt du pays, de leur région, leur emploi.

La lutte victorieuse des dockers de Dunkerque, les propositions de développement de l'activité portuaire, qu'ils ont gagnées, sont le contre-pied de votre politique industrielle.

Le programme des communistes est conforme à ces luttes et à ces espoirs qui montent du tréfonds de notre peuple.

Nous proposons une croissance nouvelle pour la justice sociale et le plein emploi. Produire et créer français doit être une priorité avec une industrie puissante associée à des services modernes.

La recherche et l'innovation technologique doivent être mises au service du progrès. Démocratiser l'économie, la soustraire à l'emprise du capital, développer un secteur public et nationalisé efficace, dynamique et démocratique, élaborer une planification démocratique, assurer le droit de vivre et de travailler dans toutes les régions de France, orienter les ressources financières vers la croissance et, dans l'indépendance, développer des coopérations internationales de la France : autant d'axes solides pour donner un nouvel élan industriel à la France. C'est cela une véritable politique de gauche ! Vous avez choisi le chemin inverse et votre budget est éclairant de ce point de vue. Nous le refusons. Nous voterons contre parce que nous sommes attachés à une France forte, dynamique et moderne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie et aménagement du territoire : Industrie (*suite*) :

Annexe n° 26. - M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial ; avis n° 1640, tome X, de M. Roger Mas, au nom de la commission de la production et des échanges.

Industrie et aménagement du territoire : Aménagement du territoire :

Annexe n° 24. - M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial ; avis n° 1640, tome VIII, de M. Gaston Rimareix, au nom de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures).

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER



LuraTech

www.luratech.com



LuraTech

www.luratech.com